Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2016
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral

Projet

relatif au crédit-cadre pour la participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement, entité du groupe de la Banque interaméricaine de développement

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu l'art. 9, al. 1, de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales[2],
vu le message du Conseil fédéral du 17 février 2016[3],

arrête:

Art. 1 Participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement

1 Un crédit-cadre de 21,7 millions de francs est approuvé au titre de la participation à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement.

2 Il inclut une réserve de 2 millions de francs pour couvrir des fluctuations de cours de change.

3 Les engagements peuvent être effectués jusqu'au 31 décembre 2017.

Art. 2 Utilisation des fonds

Les fonds peuvent être affectés aux participations au capital de la Société interaméricaine d'investissement.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 RS **101**
2 RS **974.0**
3 FF **2016** 1473